

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2016

L'an deux mil seize, le quinze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean DUFRESNE, Maire.

Etaient présents : Messieurs Jean DUFRESNE, Pierre VASSEUR, Nicolas ROLLAND, Alexandre MENARD, Paul PENET, Gérard LANDAIS, Laurent VOISIN
Mesdames Sandrine LANDRY, Viviane PAVAN, Sylvie LAME, Maria GUERRA

Etaient absentes : Mesdames Bénédicte LAURENT - Laurence COLLIGNON-THOMAS- Florence CHAVENEAU

Mme Viviane PAVAN a été élue secrétaire.

Lecture du compte-rendu de la réunion précédente

Adopté à l'unanimité.

DCM 22-216- Centre de Gestion d'Indre- Mission de conseil en recrutement

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 25,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion d'Indre et Loire relative à la création de la mission de conseil en recrutement,

Vu le devis en date du 8 février 2016 accompagné du projet de convention relative à la mission sus exposée,

Décide, **à l'unanimité**, des membres présents,

- D'autoriser le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion d'Indre et Loire pour le Conseil en recrutement d'un poste de secrétaire de mairie au sein des effectifs de la commune,
- De confier la mission d'assistance au recrutement au Centre de Gestion d'Indre et Loire telle qu'elle est prévue dans la convention, étant entendu que le choix de l'agent recruté relève de la seule compétence de l'autorité territoriale,
- De procéder au mandatement, une fois la mission achevée, au vu du titre de recette établi en fonction du devis transmis, produit par le Centre de Gestion d'Indre et Loire.

La convention est conclue pour une durée de la mission confiée.

DCM 23-2016-Exercice du droit de préemption

M. le Maire rappelle que suite à l'instauration du droit de préemption urbain dans les zones urbanisées et à urbaniser, tout bien immobilier préemptable mis en vente dans ces zones doit faire l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner auprès de la mairie qui dispose de deux mois à compter de sa réception pour faire connaître sa réponse.

La déclaration portant le n°37 120 16 002 a été reçue le 4 février 2016 concernant un bien cadastré section ZA n°1409-1445. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les immeubles concernés.

DCM 24-2016-Convention de partenariat avec le Conseil Départemental d'Indre et Loire pour un portail commun de ressources numériques

M. Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est possible d'offrir aux usagers de la bibliothèque la possibilité de bénéficier d'un ensemble de ressources en lignes accessibles à distances grâce au portail Nom@de. Il présente les modalités de participation à ce projet dont le Conseil Départemental d'Indre et Loire assure la maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à signer la convention relative à cette affaire.

Questions diverses

***Achat d'un souffleur** : Un souffleur à feuilles a été acheté pour remplacer un autre très ancien devenu obsolète.(595 € TTC)

***Travail des commissions pour la création de la Commune Nouvelle** : Le Maire souligne la bonne qualité du travail fourni et remercie les membres du conseil municipal pour leur enthousiasme.

***PLU** : M. Paul HOSTACHE, commissaire enquêteur, a été désigné par le tribunal administratif. Les dates de ses permanences seront confirmées ultérieurement.

Tour de table

Sandrine LANDRY

Elle définit les modalités de distribution du p'tit Igorandais.

Elle informe l'assemblée que le CCAS va organiser des après-midi inter-génération.

Les entreprises qui ont participé financièrement à l'élaboration du bulletin municipal seront reçues lors d'une manifestation le 21 mars dans la salle des fêtes.

Pascal BELIN, accordéoniste, animera le pique nique du 14 juillet.

RPI : La commission en charge de ce sujet attend la délibération du conseil municipal des ESSARDS.

Paul PENET

Il fait les comptes-rendus des dernières réunions du SIEIL.

Laurent VOISIN

Il fait les comptes-rendus des dernières réunions du syndicat du bassin de l'Authion.

Pierre VASSEUR

L'agenda de faisabilité concernant l'accessibilité des bâtiments publics a reçu un avis favorable. (Étalement des travaux sur 3 ans)

Viviane PAVAN

La commission- voirie- doit se réunir à nouveau pour continuer l'étude de la sécurité sur la RD 71.

Le Maire,
J. DUFRESNE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 MARS 2016**

L'an deux mil seize, le deux mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean DUFRESNE, Maire.

Etaient présents : Messieurs Jean DUFRESNE, Pierre VASSEUR, Nicolas ROLLAND, Alexandre MENARD, Paul PENET, Gérard LANDAIS, Laurent VOISIN
Mesdames Sandrine LANDRY, Viviane PAVAN, Sylvie LAME, Maria GUERRA, Florence CHAVENEAU

Etaient absentes : Mesdames Bénédicte LAURENT - Laurence COLLIGNON-THOMAS-

Mme Manuella GUERRA a été élue secrétaire.

DCM 19-2016 -Droit de préemption

DCM 20-2016-Convention de mise en place des Temps d'Activités Périscolaires

DCM 21-2016 - Extension du RPI aux communes des ESSARDS et SAINT MICHEL SUR LOIRE

Jean DUFRESNE	
Pierre VASSEUR	
Sandrine LANDRY	
Viviane PAVAN	
Florence CHAVENEAU	

Laurence COLLIGNON-THOMAS	Absente
Manuela GUERRA	
Sylvie LAME	
Bénédicte LAURENT	Absente
Gérard LANDAIS	
Alexandre MENARD	
Paul PENET	
Nicolas ROLLAND	
Laurent VOISIN	